

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comment maintenir un suivi médical pendant la pandémie ?

Quand dois-je me déplacer ?

Paris, le 3 décembre 2020. Succès franc et massif pour la téléconsultation, surtout depuis le mois d'avril avec le premier confinement. L'Assurance maladie a remboursé entre mars et avril [5,5 millions](#) de téléconsultations. Actuellement prise en charge à 100% par l'Assurance maladie, elle était auparavant peu répandue et remboursée depuis 2018, seulement dans certaines conditions, comme une consultation physique chez le médecin... Si le deuxième confinement s'est allégé depuis le 28 novembre, il convient toujours de limiter ses déplacements dans la mesure du possible. ReAGJIR, le syndicat représentatif des jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et universitaires), revient sur les consultations qui peuvent être faites facilement à distance et celles qui nécessitent un déplacement.

Dans quel cas je me déplace au cabinet de mon médecin ?

« Avant toute chose, il convient de redire que **la téléconsultation n'est pas la panacée**. », rappelle Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR. « Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, elle permet d'éviter que tous les patients ne se déplacent au cabinet, d'éviter la salle d'attente à ceux dont l'état ne nécessite pas une venue et de surveiller à distance ceux atteints du Covid-19 sans complications particulières, mais **rien ne remplace le contact avec un patient**. Dans certains cas, le patient se confie plus facilement en téléconsultation car l'écran met une certaine distance pour aborder des sujets avec lesquels il n'est pas à l'aise. Mais dans la majorité des cas, le patient préfère être face à son médecin pour partager des informations qui le touchent. »

Pour un renouvellement d'ordonnance de médicaments ou traitements avec des effets secondaires limités sur un patient en bonne santé générale, la téléconsultation peut être indiquée. **Dans le cas où le médecin connaît son patient, le professionnel de santé peut arbitrer** plus facilement en faveur d'une consultation physique ou d'une téléconsultation. Nombreux sont les médecins qui, auparavant peu convaincus par cette forme de consultation, ont franchi le cap au premier confinement et poursuivent depuis.

Ce qu'il faut savoir

Il ne faut pas renoncer à se soigner ! « En réaction aux annonces qui peuvent être faites, nous nous organisons, comme lors du premier confinement, afin de pouvoir recevoir nos patients dans les meilleures conditions sanitaires possibles. **Nous rattrapons encore aujourd'hui le retard du confinement précédent, avec des consultations initialement prévues en mars ou avril qui avait été décalées ou annulées.** Nous ne voulons pas que la situation se reproduise à nouveau. Les consultations de suivi sont importantes, les rendez-vous vaccinaux aussi. Nos patients ont peur d'être contaminés ou contaminants mais également de nous déranger dans cette période où les soignants sont très sollicités : s'ils ressentent le besoin de consulter, nous sommes là ! », rassure Clément Menigoz, Secrétaire Général de ReAGJIR. Les attestations de

déplacement mises en place par le gouvernement proposent une case dédiée au maintien de ces rendez-vous médicaux : « 3. Consultations et soins. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ».

Dans certaines situations un retard de prise en charge peut s'avérer dangereux. Et **les nouveaux modes de vie liés aux confinements ne vont pas aider à se maintenir naturellement en bonne santé : pratique sportive insuffisante, sédentarité, apparition ou aggravation de troubles addictifs (alcool, tabac, drogue, jeu, etc.), isolement, etc.** « Parmi les missions du médecin généraliste, il y a certes le soin et l'écoute mais il y a aussi le volet prévention et hygiène de vie. Nos patients diabétiques ou insuffisants cardiaques par exemple connaissent les risques et recommandations liés à leur pathologie chronique, mais pour les autres patients nous profitons en général des consultations pour faire de la prévention. Cet aspect est plus compliqué à aborder en téléconsultation. », explique Laure Dominjon. « **D'autres éléments sont difficiles à évaluer ou à détecter en téléconsultation comme d'éventuelles maltraitances ou violences, d'évaluer le bon développement d'un enfant, de suivre l'évolution d'un traitement chez un patient chronique, etc. Nous recommandons d'opter pour la téléconsultation quand cela est possible en accord avec son médecin traitant et de réaliser des consultations physiques notamment en cas d'urgence ou besoin d'un examen physique approfondi. S'il se révèle que la téléconsultation était insuffisante, le professionnel de santé donnera un rendez-vous dans son cabinet au patient.** »

Les jeunes généralistes de ReAGJIR pensent que la téléconsultation est un outil utile et efficace mais que c'est au praticien d'affiner son jugement au vu du motif de la consultation et de sa connaissance du patient. « **Pour lutter contre la Covid-19, le mieux reste que chacun prenne ses responsabilités et applique le triptyque « protéger, tester, isoler ».** Si je suis symptomatique par exemple, je m'isole avant d'avoir même fait le test et je prends contact avec mon médecin généraliste pour être testé. », rappelle Laure Dominjon. « **Pour la suite, il nous faudra attendre un vaccin validé. Nous savons qu'une campagne de vaccination est pertinente pour contrôler certaines pandémies et endémies, comme cela est fait pour la poliomyélite ou la rougeole : dans les pays où la population est majoritairement vaccinée, ces maladies disparaissent. Pour le moment, nous manquons de données : quelle efficacité attendue de ces vaccins ? pour quel public ? combien de doses seront nécessaires ? protégeant pour quelle durée ? Nous attendons d'avoir plus d'informations pour pouvoir participer à cette nouvelle phase de contrôle de la pandémie de Covid-19.** »

À propos de ReAGJIR – www.reagjir.fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

ReAGJIR C/O Collège de la Médecine Générale 6 place Tristan Bernard 75017 PARIS

Contacts presse

Pauline SAINT-MARTIN | 06 83 00 57 40 - pauline.saintmartin.rp@gmail.com

Anne-Lise VILLET | 06 28 47 30 01 - annelise.villet.rp@gmail.com

Dr. Laure DOMINJON | 06 42 18 40 14 - president@reagjir.com